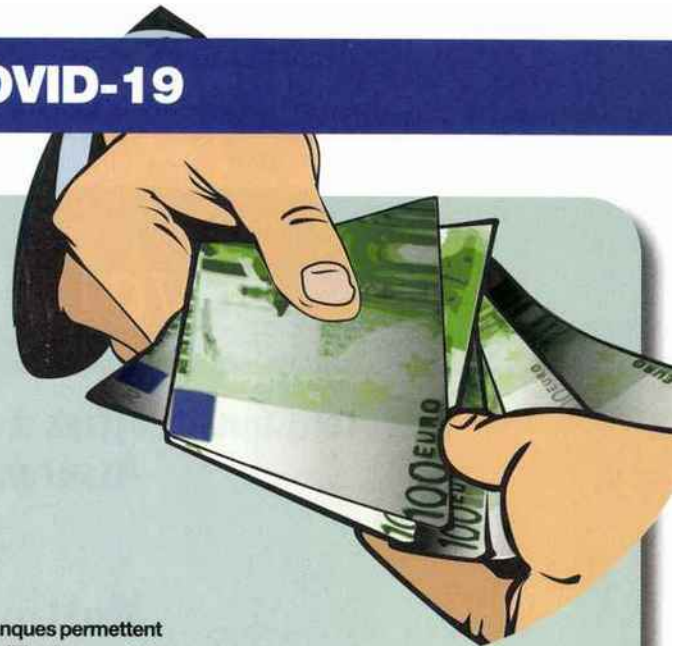




SPÉCIAL COVID-19

Emprunter quelques milliers d'euros, voire plus



Pour vous renflouer, choisissez un type de prêt qui répond à vos besoins et ne compromet pas l'avenir. Un crédit doit être remboursé.

Si vous avez du mal à boucler vos fins de mois, emprunter quelques milliers d'euros reste la solution de dernier recours. Les différents types de prêts, ceux à privilégier, ceux à éviter.

Découvert autorisé : en dernier ressort

En restant dans les clous du découvert autorisé, vous bénéficierez d'agios inférieurs à ceux du découvert non autorisé (de 8 à 14 %, jusqu'à 21 % sinon). Et surtout vous évitez bien d'autres frais et incidents : frais d'intervention, de rejet, qui feraient vite grimper la facture. En plus, votre banque risque de vous menacer d'une éventuelle interdiction bancaire, extrémité à laquelle il vaut mieux échapper.

De nombreuses banques permettent à leurs clients de modifier leurs autorisations en ligne. Si ce n'est pas possible, contactez d'urgence votre conseiller pour augmenter le plafond ou trouver une solution, comme le crédit personnel.

Crédit personnel : donne de la souplesse à votre budget

Si vous sentez que le découvert risque de se prolonger, négociez un prêt personnel, dont le taux peut varier de 2 à plus de 15 % (jusqu'à 3000 euros empruntés). «Les banques sont très attentives à la manière dont vous gérez vos comptes, confirme Bruno Rouleau, porte-parole du courtier In&Fi Crédits. Ce sera plus facile si la relation est ancienne.»

N'hésitez pas à demander un peu plus que nécessaire, au cas où. N'oubliez pas qu'un prêt personnel se rembourse chaque mois. Rares sont les banques comme Boursorama qui permettent des pauses de paiement sur les prêts à la consommation.

Avance sur épargne : solution la moins coûteuse

Le plus économique pour un besoin passager sera de solliciter une avance sur votre assurance vie. Elles sont consenties à hauteur de 80 % des encours du fonds euros et de 50 à 60 % de ceux des unités de compte. Vous remboursez 1 % en plus que la revalorisation théorique de votre épargne, soit un intérêt facial de 2,5 à 3,5 % pour les contrats Trophées d'Or du Revenu ci-dessous. Vous l'obtiendrez en une semaine. Attention à en respecter la durée maximale (six ans), sinon elle serait requalifiée en rachat.

Si vous avez un plan d'épargne d'entreprise, sachez que les grands teneurs de compte d'épargne salariale proposent de souscrire des crédits personnels adossés à cette épargne, dès 1500 euros et sans justificatifs au Crédit Agricole. Et jusqu'à 80 % à un taux de 2,99 % sur soixante mois, indique de son côté le CIC Épargne Salariale. ■ ALINE FAUVARQUE

Les caractéristiques de l'avance dans 4 contrats vie récompensés par un Trophée d'Or du Revenu

Nom du contrat (Assureur / Distributeur)	Plafonnement de l'avance	Coût de l'avance en 2020	Commentaires du Revenu
Contrat Afer (Aviva Vie / GIE Afer)	Fonds en euros : 80 % de l'épargne acquise UC : avance non proposée	2,50 %	Le plus compétitif du comparatif. Majoration de seulement 0,65 point du rendement 2019 (1,85 %).
Boursorama Vie (Generali Vie / Boursorama Banque)	60 % de l'épargne acquise, quels que soient les supports financiers	2,97 %	Tous les supports, y compris les unités de compte, sont éligibles dans les mêmes proportions à l'avance.
Cler (Axa France Vie / Agipi)	Fonds en euros : 80 % de l'épargne acquise UC : 50 % de l'épargne acquise	2,50 %	Coût de l'avance compétitif. Plafonnement de l'avance à 80 % sur le fonds en euros et l'euro-croissance.
Évolution Vie (Aviva Vie / Assurancevie.com)	Fonds en euros : 80 % de l'épargne acquise UC : avance non proposée	3,37 %	Dispendieux. Une majoration de 1,6 point s'applique au rendement 2019 du fonds en euros (1,76 %).